

Madame;

Si ce mot ne devoit servir comme de couverture à la Lettre de V. Ex. je ne  
importunerois point; n'y ayant chose ici qui importe que V. Ex. en ayt  
soit peu de connoissance. Les discours publics continuent à contredire  
l'action d'Esir, le monde voulant croire qu'il y auroit la pris de 40. Cor.  
de l'ennemi à nous, aussi s'entend qu'en pourroit dire. mais ceux qui  
conduisent l'affaire se défendent si vigieusement des ordres de leur Général, en  
les disant vobis point. d'où il n'est à conclurre que tout est ainsi par  
meux. ne nous appartenant point de fuiller dans les d. libérations de  
que dieu inspire à nous gouverner avec tant de prudence comme il fait.  
Le parlement de demain est de ces termes, qu'à la diane tout doit être  
à marcher, et les Majors venir prendre ordre, si on doit marcher ou  
Je fais très-humblement la révérence à V. Ex. et demeure à jamais

Madame;

Plus humble obis et fidèle

Antoine à Dommela, ce 17. de sept.

17. de sept. au soir. 1693.

